



Le Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et
Théâtre de la Dordogne recrute :

**Un Assistant d'enseignement artistique principal
de 2e classe à temps non-complet (5h00)
SPECIALITÉ: Percussions**

Le Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) rassemble 198 communes adhérentes, 1300 élèves et 67 professeurs. Il propose un enseignement musical sur dix antennes réparties sur tout le territoire départemental.

MISSIONS :

- Assurer l'enseignement des percussions aux élèves en atelier, en parcours diplômant, ou parcours personnalisé,
- Participer à l'ensemble des concertations pédagogiques,
- S'investir dans la conduite de projets d'action culturelle et d'EAC,
- Développer un travail transversal en équipe pédagogique en lien avec les orientations de l'établissement.

PROFIL :

- Titulaire du Diplôme d'Etat (DE) ou équivalent
- Expérience professionnelle dans un Conservatoire souhaitée,
- Solides compétences pédagogiques et artistiques,
- Bon relationnel et capacité à s'intégrer dans une équipe,
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et de l'ensemble des partenaires concernés par le projet d'établissement,
- Sens du service public,
- Nombreux déplacements à prévoir (permis de conduire et véhicule obligatoires).

CONDITIONS DU RECRUTEMENT :

Poste ouvert aux titulaires du cadre d'emplois des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique ou lauréats de concours inscrits sur liste d'aptitude (à défaut recrutement par voie contractuelle),
Poste à pourvoir le 1er septembre 2023.

CANDIDATURES :

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être accompagnées des photocopies du dernier arrêté de position administrative et des titres ou diplômes.

Elles sont à adresser à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Conservatoire – 63 rue des libertés – 24650 CHANCELADE, avant le 31 mars 2023, cachet de la poste faisant foi ou par mail à l'adresse suivante : sag@crddordogne.com

Les entretiens de recrutement auront lieu à compter du 24 avril 2023.